

Le 26 février 2016

Monsieur Sébastien Proulx  
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Compressions budgétaires dans les commissions scolaires et situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)**

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi tout d'abord de vous offrir mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination à titre de ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministre de la Famille et Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Connaissant votre intérêt pour les droits et libertés, je souhaite que dans la réalisation de ce mandat vous puissiez mettre de l'avant des orientations et des mesures qui auront pour effet de favoriser la persévérance et la réussite scolaires de tous les jeunes élèves du Québec, sans distinction.

Comme vous ne l'ignorez pas, au cours des quarante dernières années, la Commission s'est impliquée activement dans le milieu de l'éducation pour s'assurer du respect du droit à l'égalité des élèves dans l'accès à l'instruction publique gratuite. Elle mène d'ailleurs actuellement une enquête systémique sur ce sujet en collaboration, notamment, avec votre ministère. Je vous écris à ce sujet aujourd'hui afin de vous faire part de notre vive inquiétude à la lumière d'événements récents.

Dans son édition du 24 février 2016, le quotidien La Presse nous apprenait que la Commission scolaire de Laval a récemment présenté un plan de redressement budgétaire au gouvernement du Québec, dans lequel elle propose des compressions budgétaires d'environ 3 millions de dollars, dont près de la moitié toucheraient des services éducatifs destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). À sa face même, le scénario de redressement proposé par la Commission scolaire de Laval nous semble constituer un cas de recul important du droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à recevoir des services éducatifs, sans discrimination.

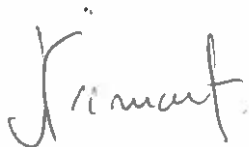
Comme elle le rappelait à la Commission de révision permanente des programmes en 2014, la Commission n'a pas à s'ingérer dans les décisions budgétaires du gouvernement ni, j'ajouterais, dans celles des commissions scolaires. Elle souhaite cependant rappeler que la question du respect des droits et libertés de la personne doit nous interpeller. Les décisions budgétaires qui sont rendues par l'État québécois et celles des commissions scolaires ne peuvent avoir pour effet de compromettre les services éducatifs qui sont destinés aux élèves dont les droits sont protégés par la Charte. La jurisprudence récente est d'ailleurs sans équivoque à cet égard. Dans un jugement rendu en 2012 (*Moore c. Colombie-Britannique, Éducation*, [2012] 3 R.C.S. 360), la Cour suprême du Canada a reconnu que les élèves en situation de handicap avaient droit de recevoir, sans discrimination, des services éducatifs adaptés pour répondre à leurs besoins.

Nous souhaitons partager notre vive inquiétude avec vous d'autant plus que la Commission a constaté une hausse importante des plaintes relatives à ces élèves depuis 2009, et même une hausse prononcée des plaintes concernant des commissions scolaires qui étaient autrefois considérées comme favorables à l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Considérant la responsabilité que vous avez à l'égard du réseau d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire et de l'obligation d'offrir des services éducatifs exempts de discrimination à tous les élèves québécois, la Commission estime urgent que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'assure que les plans de redressement budgétaire exigés des commissions scolaires n'affectent pas le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage d'obtenir des services éducatifs sans discrimination et dans le respect de leurs droits.

Conscient que nous partageons cette préoccupation commune, je demeure bien évidemment disponible pour discuter de cette question avec vous.

Veuillez recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jacques Frémont,  
Président

JF/JM/at